

# COMMUNE DE SAINT-LAURENT

## CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2022

Le quatre avril deux mille vingt-deux, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué le 31 mars 2022, s'est réuni à la salle de réunion de Saint-Laurent, sous la présidence de Madame Jocelyne TREVISAN, maire.

PRÉSENTS : TREVISAN Jocelyne, GHILARDI Stéphanie, MINER Bernadette, DELOGE Stéphanie, GODEFROY Fabien, TROUGNAC Marie-Claire, DELMAS Manon, CLUA Guy, LAFERRIERE Maxime.

ABSENTS, EXCUSES : HENAFF Ludovic, LONDERO Bernard, FRAU Emilie, VERZEGNASSI Alain, CUEVAS Patricia, BOUSQUET Thomas.

POUVOIRS : HENAFF Ludovic à DELOGE Stéphanie, CUEVAS Patricia à DELOGE Stéphanie, BOUSQUET Thomas à DELMAS Manon.

Mme Bernadette MINER est nommée secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR :

- *Lecture et approbation procès-verbal de la séance du 21/03/2022.*
- *Vote du compte administratif 2021.*
- *Vote du compte de gestion 2021.*
- *Vote de l'affectation du résultat 2021.*
- *Vote du budget 2022.*
- *Vote des subventions allouées aux associations.*
- *Vote des taux d'imposition 2022.*
- *Décision amortissement subvention allouée en 2020 (opération façades).*
- *Délibération renouvellement contrat à durée déterminée – poste adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, temps non complet, école / espace vert.*
- *Questions diverses.*

*Selon la demande de Madame TREVISAN Jocelyne, 1 minute de silence est observée à la mémoire d'Alain VERZEGNASSI.*

### Lecture et approbation procès-verbal de la séance du 21/03/2022.

Monsieur CLUA émet une observation : il demande que soit indiqué sur la question diverse concernant la Gravière DSL, la rencontre avec Monsieur PINEL sur le projet de creusement à la Carcine.

### Vote du Compte Administratif 2021.

Madame le Maire se retire et le conseil municipal, sous la présidence de Mme GHILARDI Stéphanie, vote à l'unanimité le compte administratif dont les résultats sont :

#### Section d'investissement

- Dépenses	224 917,43
- Recettes	282 833,85
- Déficit	57 916,42

#### Section de fonctionnement

- Dépenses	336 099,51
- Recettes	560 951,58
- Excédent	224 852,07

Résultat global : excédent      282 768,49

### Vote du Compte de Gestion 2021

Après présentation des comptes, le conseil municipal vote le compte de gestion établi par le Trésorier.

### Vote de l'affectation du résultat 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, affecte le résultat de l'exercice 2020 comme suit :

- Résultat investissement : excédent	57 916,42
- Affectation au 1068	0
- Report en fonctionnement	224 852,07

### Vote du Budget 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité vote le budget présenté par Madame le Maire, s'équilibrant ainsi qu'il suit, en recettes et dépenses :

- <u>Section de fonctionnement</u>	640 278
- <u>Section d'investissement</u>	195 000

### Vote des subventions allouées aux associations pour 2022

ASS. Coopérative scolaire	200
ADMR Services ménagers	100
ADMR services soins	100
Amicale sapeurs pompiers	100
Ass. Donneurs sang	80
Ass. Les doux dingues	40
Ass. Parents élèves école St Laurent	200
Ass. Sportive Collège	50
Ass. Sports et loisirs Laurentais	600
Ass.traileurs Laurentais	150
Basket club Portais	500
Comité anciens comb Alg, Tunisie, Maroc	80
Comité des Fêtes St Laurent	600
Cyclo club Deux Rives	50
FNATH	50
La Cordée Garonnaise	350
les Coquelicots Portais Foyer socio éducatif	50
prévention routière	100
Sté Chasse	150
U.S. Port ste Marie/Feugarolles	500
U.S.P.L.	500
Asso. Climatologique	30
Asso, pêcheurs portais	150
	4730

### Vote des taux d'imposition 2022

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, vote les taux d'imposition de l'année 2022 comme suit :

✓ Taxe Foncière Bâti	44,36 %
✓ Taxe Foncière Non Bâti	87,76 %
✓ Contribution Foncière des Entreprises	23,12 %

Décision amortissement subvention allouée en 2020 (opération façades)

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de fixer la durée d'amortissement à un an de la subvention « opération façade » versée en 2020, sur le budget 2022.

Délibération renouvellement contrat à durée déterminée – poste adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, temps non complet école / espace vert

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de renouveler le contrat à durée déterminée à compter du 04/04/2022 pendant 1 an.

Séance levée à 19 h 51.